

Recommandation n. °: 37 (CE)

Renouvellement de la flotte dans les Régions Ultrapériphériques - Soutien de la CE

Le renouvellement de la flotte dans les régions ultrapériphériques (RUP) est une nécessité urgente, en raison de leur vieillissement et de la difficulté de se conformer aux réglementations européennes en matière de sécurité et d'hygiène à bord des embarcations actuelles.

Considérant que la position de nos membres est conforme à la résolution du Parlement Européen (PE) *sur la situation de la pêche artisanale dans l'Union européenne (UE) et les perspectives d'avenir*¹, il convient de souligner les points suivants :

- *La défaillance des systèmes et des équipements est la deuxième cause d'accidents et d'incidents en mer ;*

- *La définition actuelle de la pêche artisanale figurant dans le règlement du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) exclut certains types de embarcations, comme ceux qui utilisent certains engins de pêche traditionnels, et c'est pour cette raison qu'ils rencontrent des difficultés à obtenir un financement de l'UE ;*

- *Les ressources destinées à soutenir les embarcations dans le cadre du FEAMPA sont limitées, la pêche à petite échelle est le segment le moins soutenu et cette flotte est caractérisée par des embarcations âgées et dotées d'une technologie inadéquate ;*

- *Cette flotte manifestement ancienne (petite échelle) ne garantit ainsi pas les meilleures conditions de sécurité et d'opérabilité, ce qui augmente les risques et rend les opérations plus coûteuses;*

- *Les situations où les embarcations sont devenues obsolètes, augmentant les coûts d'exploitation, de maintenance et de reclassement, doivent être abordées. Cela compromet à son tour les conditions de sécurité garanties pendant les opérations ;*

- *En incluant l'espace nécessaire aux installations et au confort de l'équipage, le critère du tonnage brut pour mesurer la capacité de pêche peut entraver la modernisation des embarcations et l'amélioration des conditions de travail ;*

- *La nécessité de renouveler et de moderniser la flotte de pêche artisanale vise à améliorer la sécurité et les conditions de vie à bord, à accroître l'efficacité énergétique et à rendre le segment plus respectueux de l'environnement "*¹*.*

¹ [Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2023 sur la situation de la pêche artisanale dans l'Union européenne et les perspectives d'avenir \(2021/2056\(INI\)\)](#)

Considérant que l'une des difficultés rencontrées dans le cadre du renouvellement des flottes des RUP a été l'insuffisance de la collecte de données, ce qui a entraîné une méconnaissance formelle de l'état des stocks halieutiques.

Considérant également le manque d'études pour calculer le solde des flottes dans les RUP, le CCRUP fournit les informations suivantes basées sur des informations provenant d'études scientifiques et des Etats membres concernés :

Saint Martin :

Il y a environ 10 embarcations (moins de 12 m)² (photographie 1).

NB : Nous avons rencontrées difficultés à obtenir des données sur les navires opérant dans la région.

Guadeloupe :

Elle compte environ 614 embarcations, la plupart d'entre eux mesurant moins de 10 m. Le nombre de navires a augmenté dans la Région et en 2022, l'âge moyen des embarcations était de 20 ans² (photographie 2).

Considérant que l'interdiction de pêcher à proximité des côtes (en raison de la pollution par le chlordécone), a accru la nécessité de renouveler la flotte avec des embarcations plus modernes afin d'améliorer la sécurité des pêcheurs lors de leurs longs trajets.

Martinique :

Elle compte environ 814 embarcations, la plupart d'entre eux mesurant moins de 12 m. Le nombre de embarcations a augmenté dans la Région et en 2022, l'âge moyen des embarcations était de 25 ans² (photographie 3). Cette Région est également confrontée à des problèmes liés à la pollution par le chlordécone, ce qui empêche les pêcheurs de s'approcher de la côte.

Guyane Française :

Elle compte environ 133 embarcations. La flotte est divisée en deux segments principaux : les embarcations de moins de 12 m et ceux de plus de 20 m².

Le nombre de embarcations a diminué depuis 2018³ et leur âge moyen a augmenté, s'élevant à 24 ans². A noter que les embarcations en Guyane sont très vétustes (photographie 4).

² Données du gouvernement français, 2022

³ Données de l'étude "Aperçu de l'état de la collecte de données et des avis scientifiques dans les RUP de l'UE(CE)", 2021

Açores :

Elle compte environ 711 embarcations⁴. La flotte artisanale (moins de 12 m) prédomine et le nombre de embarcations augmente depuis 2018³. En 2022, l'âge moyen des navires était de 32 ans⁴ (photographie 5). Considérant que les données fournies par la Commission Européenne (CE) et les États membres ne mentionnent pas les navires de plus de 24 mètres dans les Açores, alors que nous savons qu'il existe des navires de cette taille pratiquant la pêche artisanale, nous pensons que cette omission peut fausser des données importantes pour l'identification du besoin de renouvellement de la flotte.

Madère :

Elle compte environ 412 embarcations⁴. La flotte de pêche est essentiellement artisanale (moins de 12 m) et est la plus ancienne du Portugal (et des Régions Ultrapériphériques). Le nombre de embarcations est en augmentation (depuis 2018³) et en 2022, l'âge moyen était de 43 ans⁴ (photographie 6). Considérant que la flotte de pêche au sabre noir (*Aphanopus carbo*), d'une grande importance socio-économique, parcourt de longues distances et est composée de navires très rudimentaires et vieillissants, et que cette situation menace l'avenir d'un produit régional et du secteur de la pêche lui-même.

Les Canaries :

Elle compte environ 741 embarcations⁴. La flotte se compose principalement de embarcations artisanaux (moins de 10 m) et le nombre de embarcations est en augmentation (depuis 2018³). L'âge moyen en 2022 était de 32 ans⁵ (photographie 7).

Mayotte :

Elle compte environ 140 embarcations. La flotte est essentiellement artisanale (moins de 10 m). Le nombre de embarcations a diminué (entre 2018 et 2022) et l'âge moyen augmente. En moyenne, les embarcations ont 21 ans, mais sont très dégradés et ne sont pas conformes aux normes européennes (photographie 8)².

Les pêcheurs de Mayotte considèrent qu'il y a une concurrence déloyale avec les thoniers senners (navires de plus grande puissance et de plus grand tonnage) qui n'appartiennent pas à la Région et qui pêchent dans sa Zone Economique Exclusive (ZEE). La réglementation et la limitation de la pêche par le parc naturel marin obligent les petits bateaux à pêcher en dehors du lagon, mais les bateaux mahorais n'ont pas de conditions pour cette pêche lointaine.

La Réunion :

Elle compte environ 219 embarcations. La flotte est essentiellement artisanale (moins de 10 m)². Le nombre de embarcations diminue depuis 2018³, mais sa moyenne a augmenté, s'établissant (en 2022) à 21 ans² (photographie 9).

⁴ Données du gouvernement portugais, 2022

⁵ Données du gouvernement espagnol, 2022

Considérant que l'article 349.º du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE⁶) accorde aux RUP, pleinement intégrées à l'UE, un statut spécifique conférant à l'UE la capacité d'adapter l'ensemble de ses politiques, programmes et législations à ces régions, CCRUP considère :

- La définition de la pêche artisanale n'est pas consensuelle puisque, selon la CE, elle est directement liée à la longueur des embarcations, alors que pour certains pêcheurs des RUP, elle est liée à l'engin de pêche pratiqué à bord, le CCRUP estime ainsi que ces divergences constituent des obstacles au renouvellement de nos flottes;

- Le renouvellement de la flotte est essentiel si pour ne pas compromettre la sécurité et la compétitivité des travailleurs. De meilleurs embarcations permettent de pêcher des poissons de meilleure qualité en offrant la possibilité d'installer des équipements adéquats. En revanche il n'entraînera en aucun cas une augmentation de l'effort de pêche ;

- Le système imposé par l'Europe pour le renouvellement de la flotte est complexe et comporte de nombreuses conditions. Les RUP doivent présenter un rapport de capacité (preuve de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche) et dans les RUP françaises, les études n'ont pas été réalisées par la passée qui compromet l'évaluation du rapport capacité français par le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) et le non-octroi des aides par la Commission européenne ;

- Localement, les parties prenantes de la pêche s'efforcent d'améliorer les conditions de vie des pêcheurs des RUP et d'assurer leur avenir, mais l'Europe ne semble pas avoir les mêmes objectifs;

- Les membres du CCRUP constate un cruel manque d'attractivité du métier qui entraîne un vieillissement de la profession. Il faut cependant de bonnes conditions de travail à bord, notamment en termes de sécurité, de confort et d'habitabilité pour espérer attirer les jeunes générations. Les membres du CCRUP souhaite également souligner qu'il en tien de la dignité humaine, base de tous les droits fondamentaux⁷ ;

- Certaines embarcations présentent des faiblesses structurelles évidentes qui ne peuvent être renouvelées, mais seulement remplacées par de nouvelles embarcations, d'où la nécessité d'adapter les investissements aux besoins et aux capacités de chaque membre du secteur ;

- Dans les RUP où le mauvais temps est fréquent, l'amélioration des embarcations ne doit pas être considérée comme une augmentation de l'effort de pêche, mais la possibilité de réaliser les trajets plus rapidement et dans de bonnes conditions ;

⁶ [Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne \(Version Consolidée\)](#)

⁷ [Objectifs et valeurs | Union européenne](#)

- Les RUP qui ont plus de difficultés à collecter des données ne peuvent pas attendre des recherches approfondies et chronophages pour obtenir des données et ensuite renouveler les flottes ;
- Le renouvellement de la flotte permettra aux navires d'être plus respectueux de l'environnement et d'avoir moins d'impact sur celui-ci.

Aussi, et considérant ce qui précède, **le CCRUP recommande à la Commission Européenne:**

1- Qu'elle permette une exception pour les RUP, afin qu'elles puissent obtenir des financements pour renouveler rapidement leurs flottes et améliorer leurs infrastructures de soutien à la pêche, **garantissant la sécurité en mer et la normalisation des pratiques de pêche.**

2- Sur le long terme qu'elle permette un changement de méthode de collecte de données dans les régions ultrapériphériques où la connaissance de l'état des stocks est faible, avec la possibilité de réaliser des études sur une période courte, par l'observation directe sur le terrain en liaison avec les communautés et les organisations représentatives du secteur dans chaque région, afin de pouvoir tirer des conclusions sur **l'état des stocks** par le biais de projections mathématiques ;

*Avis de Sciaena :

Ils conviennent qu'il est nécessaire et urgent d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de la pêche artisanale, mais se disent préoccupés par les risques environnementaux, sociaux et économiques que cette proposition peut entraîner. Ils sont prêts à participer à une solution commune qui n'inclurait pas nécessairement un assouplissement des règles d'allocation des fonds en vigueur. Ils reconnaissent que la flotte artisanale - et la flotte ultrapériphérique en particulier - a plus de difficultés à accéder au financement, mais ils estiment que les fonds publics doivent être appliqués à des projets et à des initiatives qui entraînent des avantages pour le public ou qui y contribuent. Garantir le bon état écologique des océans, améliorer les connaissances scientifiques et lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ne sont que quelques exemples de domaines dans lesquels les fonds publics devraient être utilisés en priorité. La Sciaena estime que ce type d'investissement public est le moyen le plus sûr et le plus efficace de garantir une pêche durable et résiliente à court, moyen et long terme.

En outre, ils estiment que cela pourrait même permettre aux entreprises privées et aux opérateurs de réaliser leurs propres investissements dans des navires nouveaux et améliorés. La Sciaena n'est donc pas opposée à l'utilisation de fonds privés pour financer la modernisation des navires et, éventuellement, la construction de nouvelles embarcations. Une autre hypothèse serait, par exemple, d'établir des partenariats avec des entreprises hôtelières locales qui pourraient financer des investissements dans les navires, assurant ainsi également la vente d'une partie des captures, potentiellement avec de meilleurs rendements financiers et améliorant ainsi la relation du secteur du tourisme avec le secteur de la pêche.

Il convient de rappeler que, par le passé, la modernisation ou le remplacement des anciens navires a entraîné une augmentation générale de la capacité de pêche de la flotte de l'UE, ce qui a conduit à une augmentation de l'effort de pêche et des captures et, par conséquent, à des situations de surpêche, ce qui est l'un des principaux objectifs de la politique commune de la pêche. En effet, les fonds considérables alloués à la construction de nouveaux navires dans l'UE ont conduit à une augmentation disproportionnée de la capacité de pêche par rapport aux ressources disponibles et ont entraîné l'épuisement généralisé de nombreux stocks, en particulier dans l'Atlantique du Nord-Est, dont la reconstitution ne se fait que lentement.

Il est donc recommandé, selon Sciaena, que cela ne se reproduise plus et que l'activité de pêche dans les RUP contribue et bénéficie d'un bon statut environnemental, soutenu par des instruments financiers équitables qui augmentent la résilience économique et financière du secteur.

Annexes (photographs)



Photographie 1: Flotte Saint Martin



Photographie 2: Flotte Guadeloupe



Photographie 3: Flotte Martinique



Photographie 4: Flotte Guyane Française

(modifié le 19/07/2023, à demande du Comité Régional de Pêches Maritimes et Élevages Marins de Guyane)



Photographie 5: Flotte Açores



Photographie 6: Flotte Madère



Photographie 7: Flotte Canaries



Photographie 8: Flotte Mayotte



Photographie 9: Flotte La Réunion